

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**  
**18 AOÛT 2020**

*(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 3 août 2020, s'est réuni en séance publique le 10 août 2020 à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : MMES LOISON, PEY, MARICHAL, KRAMER, RENAUDIN, WOLFF, MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ARMAND, JEAN et ROUX

Conseillers absents : Mme GIANATI (procuration à M. ESCOFFIER) et M. GUIRAUD

Secrétaire de séance : Mme KRAMER

**Ouverture de la séance à 20h30**

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 30 juin 2020 : *néant*.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

**1- DESIGNATION A MAIN LEVEE DES DELEGUES AU SEV**

Conformément à la réglementation en vigueur entrée en vigueur le 24 juin 2020, le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués au SEV, en recourant au vote à main levée :

- délégué titulaire : Philippe ESCOFFIER
- délégué suppléant : Jean-Louis ARMAND

**Vote à main levée : unanimité par 13 voix pour**

**2- DUP Colorado provençale**

Approbation des dossiers d'enquête préalables d'utilité publique et parcellaire et demande d'ouverture d'enquêtes conjointes.

**Vote : 11 voix pour – 2 voix contre (MM. JEAN et ROUX)**

**3- SUBVENTIONS 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les subventions 2020 aux associations Apt en Vidéo et au Comité des fêtes, pour respectivement la somme de 600 € et la somme de 500 €.

**Vote : unanimité**

**4- CONSEIL DEPARTEMENT : FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Chaque année, la commune participe à ce fonds départemental visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle aux jeunes en difficulté entre 18 et 25 ans, et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

En 2019 la participation a été de 200 €. Le montant est fixé au prorata du nombre d'habitants.

Il est proposé d'abonder le FAJ à hauteur de 200 €.

**Vote : unanimité**

## 5- CONSEIL DEPARTEMENTAL : FONDS DE SOLIDARITE

Chaque année, la commune participe à ce fonds départemental visant à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

En 2019, la participation a été de 326 €. Un habitant de Rustrel a bénéficié d'une aide de 123 € pour un impayé d'eau.

Il est proposé d'abonder le FSL à hauteur de 326 €.

**Vote : unanimité**

La séance est levée à 21 h 20

Le Maire,  
Pierre TARTANSON



La secrétaire de séance  
Martina KRAMER